culières à une section; et les occasions pour le gouvernement de faire de la propagande en flattant les préjugés locaux seront grandement diminuées si elles ne disparaissent pas entièrement. Qu'est-ce qui a fait que dans ces dernières années, des hommes, reconnus dans une section comme éminemment capables, fussent totalement impopulaires? Ce n'a pas été nos vues sur le commerce, l'immigration, la colonisation des terres, les canaux, le tarif, ni sur aucune autre des grandes questions d'un intérêt national. Non, M. l'ORATEUR, c'est à notre opinion quant au principe d'affector des deniers publics à des fins locales, telles que la confection de chemins locaux, de ponts ou de quais, —quant à la constitution en corporations d'institutions ecclésiastiques,—à l'octroi de deniers pour des fins sectaires,—à l'intervention dans notre système scolaire, et à d'autres causes analogues auxquelles on peut principalement attribuer les discordes du Haut et du Bas-Canada—que nos hommes publics, les plus fidèles aux vues d'une section, doivent d'être impopulaires dans l'autre. Le jour où cette mesure deviendra loi, sera un des plus heureux pour le Canada, car tous les sujets de discorde seront bannis de la législature. (Ecoutez!) Mais, M. l'OBATEUR, je suis encore en faveur de ce projet, parce qu'il fait disparaître les doutes que nous entretenions sur la stabilité de notre condition (mouvements prolongés d'adhésion et applaudissements ironiques de l'hon. M. HÔLTON). J'entends l'hon. député de Chateauguay s'écrier (écontez! écoutez!) d'un singulier ton de crédulité; mais il est le dernier qui devrait avoir quelques doutes à ce sujet. N'a-t-il pas reconnu depuis déjà des années la nécessité absolue de changements constitutionnels pour rétablir en ce pays la paix et la prospérité? N'a-t-il pas lutté lui-même pour en arriver là? Est-il resté étranger aux sentiments d'hostilité et d'animosité qui ont envahi cette chambre et tout le pays? N'est-il pas un des signataires du rapport de mon comité de la dernière session dans lequel nous déclarions qu'une union fédérale était la seule solution de nos troubles politiques et constitutionnels? Est-ce que l'hon. député serait sous l'impression que ce malaise n'était pas connu aux Etats-Unis et que ceux-ci n'espéraient pas toujours voir l'annexion s'accomplir une année ou l'autre? Peut-il douter un moment que nos discordes soient restées ignorées en Angleterre et

sur les capitalistes et les émigrants? Croit-il qu'à l'étranger comme ici on n'a pas compris que le Haut-Canada achevait de rester courbé sous le joug qu'on lui impossit, et que personne ne pouvait dire ce qui arriverait si les relations futures des deux sections du pays ne subissaient pas des modifications essentielles? Aussi, lorsqu'il nous sera donné de voir la mesure actuelle votée,—la justice faite aux deux provinces, tout le monde placé sur un pied égal, les intérêts locaux abandounés au contrôle de chaque localité, les dépenses locales supportées par chacun, est-ce qu'il n'on résulters pas pour tous un sentiment de sécurité et de stabilité que nous avons cessé depuis longremps de connaître et dont nous n'aurions pu jouir sous l'état actuel des choses? (Applaudimements.) Au point de vue canadien, au point de vue de la cessation des maux existants, je n'hésite pas à dire, M. l'ORATEUR, que le projet qui nous est aujourd'hui soumis est le remède sage et efficace qui fera disparattre les griefs et les injustices dont souffre la province depuis si longtemps. (Applaudissements.) J'irai plus loin, et je dis que quand même toutes les objections que l'on a soulevées contre notre projet d'union avec les provinces maritimes seraient vraies à la lettre, je n'en voterais pas moins son adoption, parce que le le regarde comme le prix d'une mésure de réforme constitutionnelle en Canada,mesure aussi juste que complète. (Applaudissements.) Mais, M. l'ORATEUR, loin que les objections que l'on apporte au projet de confédération soient fondées, loin que l'union avec les provinces du golfe soit un obstacle à cette mesure je trouve que c'est le couronnement de tout l'édifice. (Applaudissements redoublés.) Je n'ai pas la prétention, M. l'Orazeur, d'avoir, pendant les dernières années, plaidé l'union immédiate des colonies de l'Amérique Britannique. Je sentais bien et j'ai toujours dit que tel était l'avenir certain de toutes ces colonies; nul homme d'état ne songera à le nier. Mais j'ignorais si le moment favorable était arrivé. connaissais peu les provinces maritimes et leurs populations; les négociations relatives à l'union devaient être, selon moi, difficiles et prolongées, et je n'osais voir dans une mesure si éloignée et tellement incertaine un remêde pratique aux vices constitutionnels qui ragnaient de plus en plus du terrain en Canada, remède que notre législature pouvait appliquer seule et immédiatement. n'aient pas fait sentir leur influence maligne | Mais aujourd'hui, M. l'ORATRUR, tout est